

## SOLIDARITÉS

### ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU BUDGET,  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

*Direction de la recherche,  
des études, de l'évaluation et des statistiques*

Sous-direction observation de la solidarité

Bureau établissements sociaux, action sociale locale et professions

#### **Instruction DREES/ESPAS n° 2011-414 du 28 octobre 2011 relative à la réalisation de l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011 (EHPA 2011)**

NOR : ETSE1129610J

Validée par le CNP le 21 octobre 2011. – Visa CNP 2011-258.

*Date d'application* : 17 janvier 2012.

*Résumé* : Modalités de réalisation de l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011.

*Mots-clés* : enquête EHPA, personnes âgées, établissements, activité, personnel, résidents, bâti, pathologies.

*Texte de référence* : Arrêté du 25 février 2004 portant création d'un traitement automatisé d'informations issues d'une enquête auprès du personnel et de la clientèle d'établissements d'hébergement pour personnes âgées.

*Annexe* : champ de l'enquête EHPA 2011.

*Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État et la ministre des solidarités et de la cohésion sociale à Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé (pour exécution) ; Mesdames et Messieurs les préfets de région ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (pour information).*

#### **Objectifs de l'enquête EHPA 2011**

L'enquête quadriennale auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées a pour objectif de dresser un bilan de la situation de ces établissements au 31 décembre 2011 au regard de :

- leurs caractéristiques générales ;
- leur activité ;
- du personnel en fonction ;
- des personnes accueillies ;
- des sorties définitives dans l'année ;
- du bâti ;
- des pathologies et de la morbidité d'un échantillon de résidents.

L'enquête EHPA apporte donc de nombreux éléments d'analyse sur les caractéristiques et les moyens des établissements d'hébergement pour personnes âgées. Les informations collectées constituent un outil précieux d'aide à la planification des places dans ces établissements (par l'État, les collectivités locales, les établissements eux-mêmes, etc.) en décrivant, au moins quantitativement, les moyens mis en œuvre et les besoins couverts par ce système de prise en charge des personnes âgées dépendantes ou non dépendantes.

#### **Le champ et le contenu de l'enquête EHPA 2011**

L'enquête EHPA 2011 porte sur l'exercice 2011 et couvre l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées de la France entière. La liste des établissements concernés se trouve en annexe.

L'enquête EHPA 2011 concerne plus de 10 800 établissements médico-sociaux. Elle est exhaustive dans la description des établissements, de leur activité, du personnel en fonction, des personnes accueillies, des sorties définitives et du bâti. En revanche, le volet « pathologies et morbidité en établissements d'hébergement pour personnes âgées » n'est adressé qu'à un échantillon national d'établissements (environ un tiers des établissements du champ de l'enquête administrative). Cet échantillon national d'établissements permettra d'établir des résultats par grand type de structures.

En dehors des parties « diagnostics » « déficiences » « autres questions » « médicaments » et « affections de longue durée » de la fiche pathologies et morbidité qui sont remplies par un médecin, les autres parties du questionnaire sont remplies par le gestionnaire de l'établissement enquêté. Il sera donc nécessaire de rappeler à l'ensemble des gestionnaires des établissements l'intérêt et les objectifs de cette enquête afin d'optimiser la qualité des retours de questionnaires.

Leur participation active à cette enquête est indispensable à son bon déroulement et à la production de données et d'analyses fiables.

### La collecte de l'enquête

Pour la première fois en 2011, l'enquête EHPA sera collectée par Internet *via* un site dédié. Toutefois, pour les établissements qui ne souhaitent pas utiliser ce mode de collecte, la collecte traditionnelle sur un questionnaire papier est maintenue. La collecte de la partie « pathologies et morbidité en établissements d'hébergement pour personnes âgées » sera, elle, exclusivement réalisée sur questionnaire papier.

### Procédure d'enquête

L'envoi du courrier d'enquête (contenant notamment un mode d'emploi succinct sur l'utilisation du site Internet) et des questionnaires papier sera assuré par la société IPSOS à tous les établissements du champ de l'enquête.

Ces derniers choisiront leur support de remplissage du questionnaire (papier ou Internet).

Le suivi de la collecte en région sera assuré par les services statistiques des ARS. Cependant, le calendrier de l'enquête EHPA 2011 étant en partie commun à celui de la SAE, la DREES a mis en place un dispositif d'assistance *via* la société IPSOS afin d'alléger la charge de l'enquête pour les gestionnaires en ARS.

Ce dispositif d'assistance *via* IPSOS contient principalement deux composantes :

- une hotline à disposition des établissements d'hébergement pour personnes âgées dès le début de la collecte pour les assister. Les coordonnées de la hotline figureront sur le site de collecte Internet ainsi que sur le questionnaire papier en plus de celles du/des gestionnaire/s en ARS ;
- les premières relances (téléphoniques, courriers et mails) seront assurées par IPSOS.

Les établissements qui le souhaiteront pourront toujours contacter, pour toute question relative au remplissage du questionnaire de l'enquête, le correspondant EHPA de l'ARS de leur région.

Les ARS ne désirant pas bénéficier de l'assistance d'IPSOS, pour tout ou partie de la prestation, devront en informer les gestionnaires de la DREES dans les meilleurs délais.

Les gestionnaires d'ARS auront en charge :

- le suivi des retours des questionnaires papier des établissements pour notamment fournir au prestataire IPSOS les fichiers des établissements à relancer ;
- le contrôle qualité des données collectées aussi bien par questionnaire papier que *via* Internet à partir de spécifications données par la DREES ;
- l'envoi par lots à la société de saisie IPSOS des questionnaires papier après réception et contrôle ;
- la validation des données des établissements ayant eu recours au site Internet, à l'aide d'une option sur le site ;
- les dernières relances, en fin de campagne de collecte, au cas par cas, auprès des établissements non répondants après les trois relances faites par le prestataire.

Pour effectuer les contrôles, les gestionnaires en ARS suivront un guide rédigé par la DREES. Il s'agira notamment de vérifier la cohérence de certains tableaux et de détecter les données invalides. Cette tâche devrait toutefois être allégée en ce qui concerne les données saisies sur Internet par les gestionnaires d'établissement en raison de contrôles intégrés dans l'application de saisie.

Les contrôles post-saisie de cohérence seront réalisés par la DREES, qui reviendra ensuite vers les ARS pour les dernières corrections.

### Calendrier

Le site Internet de collecte EHPA 2011 ouvrira le 17 janvier 2012. Parallèlement, le matériel de collecte (le questionnaire personnalisé par les coordonnées de l'établissement et par celles du/des gestionnaire/s en ARS, l'aide au remplissage, le manuel d'utilisation du site) sera envoyé aux établissements médico-sociaux concernés durant la première quinzaine de janvier 2012.

Une journée de formation aura lieu au cours du mois de janvier à la DREES en direction des gestionnaires des ARS (deux dates sont proposées, le 16 janvier ou le 19 janvier 2012).

Les services statistiques en ARS adresseront à la DREES des bilans de collecte réguliers et, *in fine*, procéderont à une estimation de la capacité d'accueil des établissements non répondants et à la validation de celle des établissements répondants.

Le contrôle qualité et la saisie des données de l'enquête (renseignées sur Internet ou sur questionnaires papier) débiteront au mois de mars 2012, date à laquelle les services gestionnaires de l'enquête en ARS pourront commencer à envoyer à la société IPSOS des lots à saisir. Le contrôle qualité et la saisie des données se clôtureront, pour l'ensemble des établissements, vers la fin du mois d'août 2012.

L'exploitation de l'enquête sera réalisée par la DREES au niveau national et par les ARS au niveau de leur région. Les premiers résultats nationaux seront disponibles à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

Je compte sur votre coopération pour assurer le respect de ces échéances et la réussite de cette opération essentielle, de laquelle dépend l'actualisation des informations et analyses disponibles sur l'accueil et l'hébergement des personnes âgées.

Pour les ministres et par délégation :  
*La directrice de la recherche, des études,  
de l'évaluation et des statistiques,*  
A.-M. BROCAS

ANNEXE

LE CHAMP DE L'ENQUÊTE EHPA 2011

SECTEUR	CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS	CODE FINESS
Social	Hospices	199
	Maison de retraite	200
	Logement foyer	202
	Centre de jour pour personnes âgées	207
	Établissement expérimental pour personnes âgées	381
	Établissement d'accueil temporaire pour personnes âgées	394
Sanitaire	Établissement de soins longue durée	362
	Et tous les hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée (code FINESS activité de soin 07)	-